

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 6 mars 2026

N°06/2026

Objet : Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le six mars à 11 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 2 mars 2026

Présents : LABAT Martine, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, SOYER William, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, CAZENAVE Jean-Marie.

Absent excusés : HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Claire, BASTIN Dona, LAPEYRE Laurent, MORLAIS Jean-Claude.

Procurations de vote : HOLUBOWICZ Serge à BRILLOUET Jean BOUSSIER Claire à BOUSSIER Jean-Yves
BASTIN Dona à LABAT Martine LAPEYRE Laurent à SOYER William
MORLAIS Jean-Claude à LORIN-BIRD Geoffrey

A été nommé secrétaire : Monsieur BOUSSIER Jean-Yves

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Par 11 voix : pour et 1 voix : contre

- Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2026

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire

Jean-Yves BOUSSIER, Secrétaire de séance

